

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES TIRANTS  
D'ANCRAGE PROVISOIRES

Ce document n'a aucune valeur de réservation ni d'autorisation, l'accord de la commune ne sera effectif  
qu'après réception par l'entreprise d'un arrêté municipal

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Date d'arrivée : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

N° d'arrêté : PM / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Facture n° \_\_\_\_ : \_\_\_\_ €

**DEMANDEUR (MAITRE OUVRAGE)**

Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

N° TVA Intracommunautaire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Nom de contact : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

**EXÉCUTANT**

Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

N° TVA Intracommunautaire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Nom de contact : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

PARAPHE :

## NATURE ET LOCALISATION

Première demande

Prolongation

Référence de la précédente autorisation : PM/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

Nature de l'intervention : \_\_\_\_\_

Lieu de l'intervention : \_\_\_\_\_

Nom du chantier : \_\_\_\_\_

Période de l'occupation du domaine public :

Du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Tirants d'ancrage provisoires \_\_\_\_\_ ml

## TARIFS 2025

Occupation du domaine public d'ancrage provisoires 0,96 € le ml par mois



Redevance forfaitaire liée aux vérifications d'un cabinet de  
contrôle agréé 5 685,97 €

**Le montant total des sommes dues est arrondi à l'euro le plus proche.  
La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1.**

Ces autorisations sont soumises à redevances

Les autorisations ne sont délivrées qu'après le règlement de la facture

MOYENS DE  
PAIEMENT :

-  Chèque à l'ordre « RÉGIE DES DROITS DE VOIRIE DE BEAUSOLEIL
-  Virement SEPA

**La collectivité dispose d'un délai de trois mois pour instruire le dossier et établir l'arrêté municipal portant autorisation de voirie.**

## IMPORTANT :



Pour être recevable, cette demande doit être adressée au service, au minimum 3 mois avant le début de l'occupation.

Pour toute prolongation, votre demande doit être adressée 10 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés) avant la fin de votre autorisation.

Toute occupation du domaine public sans autorisation, sera constatée par un procès-verbal.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET, MAL RENSEIGNÉ OU TRANSMIS HORS DÉLAI SERA REFUSÉ.**

PARAPHE :

## PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DEMANDE

- ✚ L'autorisation d'urbanisme du projet
- ✚ La déclaration d'ouverture de chantier
- ✚ Le nom du pétitionnaire ou sa raison sociale
- ✚ Son domicile ou son siège sociale
- ✚ La durée prévisionnelle d'ancrage des tirants
- ✚ Les études géologiques et géotechniques de la reconnaissance des terrains dans les zones d'emprises des travaux
- ✚ Les notes de calcul des ouvrages ou parties d'ouvrages projetés
- ✚ Les plans du projet
- ✚ Le plan des réseaux vérifié et validé par les concessionnaires des réseaux et les modifications éventuelles tant temporaires que définitives
- ✚ Les phases de construction de le cas échéant
- ✚ Les dispositions entreprises pour le maintien de la circulation sur la route concernée durant la période de chantier
- ✚ Tout documents complémentaires sollicité par le géotechnicien agréé mandaté par la commune de Beausoleil

La commune de Beausoleil sera assistée d'un géotechnicien agréé qui assurera les missions suivantes :

- ✚ Émission d'un avis sur le dossier de confortement transmis par l'entreprise afin de valider l'autorisation de travaux correspondante,
- ✚ Vérification des notes de calcul du soutènement définitif, justifiant que ces tirants sont provisoires,
- ✚ Suivi géotechnique pendant la durée des travaux, afin d'éviter tout désordre éventuel sur le domaine public.

## DÉPÔT DU DOSSIER



### COURRIER

Police Municipale  
Occupation du Domaine Public  
25, boulevard de la République  
06240 BEAUSOLEIL  
☎ 04.93.41.71.33



### COURRIEL :

[odp@villedebeausoleil.fr](mailto:odp@villedebeausoleil.fr)



L'auteur de la demande certifie exacts les renseignements fournis et reconnaît avoir pris connaissance des conditions de délivrance des occupations de la voie publique.

À : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU DEMANDEUR  
(MAITRE D'OUVRAGE)

SIGNATURE DE L'EXÉCUTANT

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.